

MAIRIE DE  
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon**

Publié le : 08/08/2024

VOI.24.00.A02080

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE HUGUES SAMBIN

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande du Pôle Développement, Mission Attractivité et Rayonnement, de Grand Besançon Métropole  
Considérant que l'installation d'une équipe de télévision Néerlandaise dans la cours de l'Hotel de Ville rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 16/08/2024 RUE HUGUES SAMBIN

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le 16/08/2024, la circulation des véhicules est interdite de 14h00 à minuit RUE HUGUES SAMBIN. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de la chaine de télévision Néerlandaise.

**Article 2 :** Le 16/08/2024, la circulation des piétons est interdite de 22h00 à minuit RUE HUGUES SAMBIN.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 4 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



**Article 5** : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le ~~08~~ **08 AOUT 2024**

Pour la Maire,  
Par délégation,



Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée